



Enregistrement d'un entretien pro

Par **Oliv83300**, le **14/11/2016 à 14:49**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je suis fonctionnaire territorial. Depuis le mois de novembre 2015 mes relations avec mon chef de service se sont détériorées depuis que j'avais signalé à notre hiérarchie les problèmes managériaux et co-signé un courrier de mes collègues en décembre 2015 pour dénoncer ces problèmes. Le 20/01/2016 j'ai passé mon entretien professionnel et me doutant de que celui-ci allé mal se passer j'ai enregistré la conversation à l'insu de mon supérieur hiérarchique. Vu la façon dont s'est passé l'entretien je me suis mis en arrêt maladie pour burn out et harcèlement pro. Le médecin du travail m'a dit de faire faire une demande d'imputabilité au service au vu de ce qu'elle a pu entendre. Ce que j'ai fait. Pour cela, l'administration (conseil général) m'a alors fait passer une visite chez un médecin expert (psychiatre) à qui j'ai confié que j'avais un enregistrement. Celui m'a demandé de faire retranscrire cet enregistrement par un avocat (un verbatim si j'ai bien compris) afin de le joindre au dossier. Ne l'ayant pas fait, le médecin expert a rendu son rapport en disant que je n'avais apporté aucune preuve à mes dires.
Or je suis très embêtée car on me dit que la faute repose sur moi car j'ai fait cet enregistrement à l'insu de l'autre et que je ne pouvait rien faire valoir de cet enregistrement.
Que dois je faire ?
MERCI [smile4]